053-215301300-20240527-S528-RHTF-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

Mis en ligne le 4 juin 2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 2 -SÉANCE N° 528 DU 27 MAI 2024

CRÉATION D'UNE FONCIÈRE DE REVITALISATION, FILIALE DE LA SEM LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Jonathan Guillemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Lucile Perin, Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Sébastien Buron a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huaumé a donné pouvoir à Bruno Bertier, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin.

Didier Pillon et Solange Bruneau sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 29 mai 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 MAI 2024

CRÉATION D'UNE FONCIÈRE DE REVITALISATION, FILIALE DE LA SEM LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1524-5,

Vu le code de commerce,

Vu le courrier de saisine de la SEM Laval Mayenne Aménagements en date du 11 mars 2024.

Vu le projet de statuts de la SAS Foncière Laval Mayenne Commerce,

Vu le projet de pacte d'associés de la SAS Laval Mayenne Commerce,

Vu le rapport de présentation présentant le projet de constitution d'une foncière de revitalisation par la SEM Laval Mayenne Aménagements,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La création par la SEM Laval Mayenne Aménagements d'une foncière de revitalisation, prenant la forme d'une société par actions simplifiée, laquelle se traduit par un apport en numéraire au capital de cette société de 1 020 000 €, est approuvée.

Article 2

Conformément à l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la ville de Laval sont autorisés à approuver les délibérations proposées sur ce sujet au sein du conseil d'administration de la SEM Laval Mayenne Aménagements.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents à cet effet et notamment la convention cadre.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Florian Bercault en sa qualité de président du conseil d'administration, Bruno Bertier, Georges Poirier, Isabelle Eymon, Camille Pétron, Vincent D'Agostino et Samia Soultani, en tant qu'administrateurs de la SEM LMA n'ont pas pris part au vote.

Les élus intéressés ont quitté la séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, douze conseillers municipaux s'étant abstenus (Guillaume Agostino, Caroline Garnier, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Lucile Périn, Pierrick Guesné, Chantal Grandière, Samia Soultani, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Stéphanie Hibon-Arthuis et Henri Renié).

Le Maire

Signé: Florian Bercault